

La violence conjugale et intrafamiliale est un problème de société qui concerne tous les milieux socio-culturels.

Elle peut prendre une ou plusieurs formes :

- Violence verbale
- Violence psychologique
- Violence économique
- Harcèlement moral
- Violence physique
- Violence sexuelle
- Cyber-harcèlement

## CONTACTS UTILES

- ▶ SOS Écoute \_\_\_\_\_ Numéro vert (Gratuit) **05 30 30**
- ▶ SOS violence \_\_\_\_\_ Numéro vert (Gratuit) **05 11 11**
- ▶ Assistants sociaux de la DPASS \_\_\_\_\_ 20 45 40
- ▶ Mission à la Condition Féminine \_\_\_\_\_ 20 37 40
- ▶ Médipôle  
Dispositif d'Accueil des Victimes \_\_\_\_\_ 20 83 40
- ▶ Police  
Bureau d'aide aux Victimes \_\_\_\_\_ 24 34 24

## CONTACT D'URGENCE

- ▶ Police / Gendarmerie \_\_\_\_\_ 17

**Le Relais** ☎ **20 37 70**

**12, avenue Paul Doumer** (au rez-de-chaussée de l'édifice de la direction de l'Emploi et du Logement, situé entre le musée de la Seconde Guerre mondiale et l'ESPAS CMP)



Ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 16 h  
(avec ou sans rendez-vous)

- + permanences par mois les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis de chaque mois :
- CMS de Bourail de 9 h à 12 h
- CMS de La Foa 13 h 30 à 16 h



Direction Provinciale de l'Action Sanitaire et Sociale (DPASS)  
12 rue de Verdun, immeuble Gallieni 2  
BP U2 98852 - Nouméa CEDEX  
**Tél. 20 44 00 (standard)**

[province-sud.nc](http://province-sud.nc)



LA DIRECTION PROVINCIALE  
DE L'ACTION SANITAIRE  
ET SOCIALE (DPASS)



Des professionnels de santé proches de vous.



Province Sud - Décembre 2021

**LE RELAIS**  
DE LA  
PROVINCE SUD

**SERVICE DE TRAITEMENT  
DES VIOLENCES CONJUGALES  
ET INTRAFAMILIALES**

## Faire reculer les violences conjugales et intrafamiliales

Toute personne, homme ou femme, en situation de violences, est accueillie par un travailleur social qui évalue, accompagne et oriente vers une prise en charge thérapeutique, juridique ou socio-éducative au sein du Relais, ou vers des partenaires extérieurs si besoin.

Le soin comporte notamment des accompagnements socio-éducatifs et psychologiques, une thérapie à médiation corporelle (sophrologie), l'art thérapie et l'hypnothérapie.

Le conseil juridique permet l'information sur les domaines du droit intéressant la situation, notamment le Droit de la famille et le Droit pénal et l'aide à l'initiation des actions permettant l'évolution juridique favorable de la situation.

---

**Toutes les consultations  
sont gratuites  
et protégées par le secret  
professionnel.**

---



## La violence n'est pas une fatalité : en parler : c'est déjà agir

### Vous vous sentez victime :

Vous ne pensez pas vivre la violence.  
Pourtant, voici des signaux d'alerte :

- Vous vous sentez isolé(e)
- Vous avez peur de votre compagnon/compagne
- Votre compagnon/compagne accepte difficilement de rencontrer vos parents et vos amis
- Votre compagnon/compagne est jalou(se) et possessif(ve)
- Il(elle) contrôle vos déplacements, votre habillement, vos dépenses
- Il(elle) vous a déjà intimidé(e), menacé(e) en utilisant un langage violent et en vous insultant
- Il(elle) lui arrive de casser des objets, du mobilier pour calmer ses colères
- Il lui arrive de vous humilier  
Il(elle) utilise des mots qui vous font mal
- Il(elle) minimise des agressions et vous reproche de provoquer ses colères !

**Si une des phrases ci-dessus vous concerne, rappelez-vous que vous n'êtes pas seul(e).**

Les violences concernent 1 femme sur 4 en Nouvelle-Calédonie. Beaucoup de femmes mettent des années avant de briser l'emprise d'un compagnon violent. Mais des hommes sont aussi victimes de violence.

### Vous pensez être auteur :

- Vous éprouvez le besoin de toujours savoir où il(elle) se trouve, ce qu'il(elle) fait, avec qui il(elle) est
- Vous l'appellez plusieurs fois par jour
- Vous n'aimez pas qu'il(elle) voit sa famille ou ses ami(e)s
- Vous le(la) traitez de tous les noms, vous l'insultez
- Vous l'humiliez
- Vous l'obligez à vous remettre son salaire
- Vous contrôlez ses dépenses
- Vous « l'astiquez », vous cassez tout dans la maison devant lui(elle).  
Vous la(le) chassez du foyer
- Vous l'obligez à avoir des rapports sexuels

---

Vous vous demandez si votre comportement est « normal » car vous vous rendez compte que votre partenaire a peur de vous, qu'il(elle) souffre et qu'il(elle) vous accuse d'être violent(e).

- > Vous ne savez pas quoi faire
- > Vous avez peur que votre partenaire vous quitte
- > Vous appréhendez de vous retrouver seul(e)
- > Vous avez peur que vos enfants vous imitent
- > Vous avez honte que votre histoire soit connue
- > Vous souhaitez une aide pour trouver un autre comportement et une nouvelle image de vous